



DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE

Rabat, le 19 Aout 2024

Avis public n° DDC/07/2024 relatif à l'extension du délai d'achèvement de l'enquête antidumping sur les importations des fours électriques originaires de Türkiye

1- Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale, le Ministère de l'Industrie et du Commerce informe les parties concernées que le délai d'achèvement de l'enquête antidumping sur les importations des fours électriques originaires de Türkiye, sera prorogé de six (06) mois supplémentaires. Par conséquent, ledit délai est porté à dix-huit (18) mois au lieu de douze (12) mois établis précédemment par l'avis public n° DDC/10/2023 relatif à l'ouverture d'une enquête antidumping sur les importations des fours électriques originaires de Türkiye.

2- En raison des nombreuses demandes de prorogation de délais de réponse reçues de la part des parties concernées et auxquelles le Ministère a répondu favorablement, le délai initial d'achèvement de l'enquête n'est pas suffisant pour que le Ministère puisse conduire convenablement son enquête. En effet, la prorogation du délai d'achèvement de ladite enquête est nécessaire pour permettre l'obtention et la vérification de renseignements complémentaires importants à traiter dans le cadre de la détermination finale.

